

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1435

Nachruf: Gertrud Heinzelmänn, Dr jur. : une pionnière s'en est allée

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gertrud Heinzelmänn, Dr jur. :

Une pionnière s'en est allée

Simone Chapuis-Bischof



Une féministe courageuse vient de s'éteindre à Zurich, à l'âge de 85 ans. Elle se sera battue sans répit pour l'égalité dans le monde politique et dans l'Église.

La juriste Gertrud Heinzelmänn s'est battue pour la cause des femmes sur deux terrains : le monde politique et l'Église. Ces sujets, qui ne sont pas si éloignés qu'on peut le croire, l'ont intéressée déjà lors de ses études de droit et de sciences politiques à l'Université de Zurich. Sa thèse *Das grundsätzliche Verhältnis von Kirche und Staat in den Konkordaten*¹ l'a conduite à s'interroger sur les causes historiques et philosophiques des discriminations à l'égard de la femme. Tout en exerçant une activité de juriste dans une compagnie d'assurances, Gertrud Heinzelmänn écrit des articles très remarquables sur l'égalité des droits civils et politiques.

En 1960, alors que trois cantons romands ont reconnu les droits de vote et d'éligibilité aux femmes, elle demande - en tant que citoyenne genevoise - avec treize autres Romandes établies à Zurich d'être admises aux urnes cantonales et municipales de cette ville, arguant que si elles habitaient Genève, Lausanne ou Neuchâtel, ces femmes auraient le droit de vote! Refus des autorités communales, recours au conseil de district qui refuse aussi mais reconnaît une certaine contradiction puisque les hommes romands habitant Zurich peuvent voter, mais pas les femmes! Et les Zurichoises habitant Lausanne jouissent des droits politiques! L'Exécutif cantonal refuse également le recours dit « action romande » en invoquant... l'égalité des droits! De même le Tribunal fédéral rejette le recours.

En 1962, en plein Vatican II, Gertrud Heinzelmänn

adresse une requête à titre personnel à la Commission préparatoire du Concile de Vatican II. Elle revendique l'égalité au sein de l'Église, en particulier le droit d'accès de la femme à la prêtrise. Cette requête aura un retentissement mondial dans la presse. Présidente pendant une année de l'Association suisse pour le suffrage féminin (1959-1960), Gertrud n'a pu exercer son mandat en raison d'une grave maladie, mais un séjour prolongé dans un sanatorium ne l'empêche pas d'écrire une étude : *Schweizerfrau - dein Recht!*² Elle y fait une analyse complète du changement constitutionnel entraîné par la reconnaissance des droits politiques aux femmes dans les trois cantons romands.

Dans les années qui suivent, elle écrit *Wir schweigen*

*nicht länger; Die getrennten Schwester, Frauen nach dem Konzil; Die geheiligte Diskriminierung, Beiträge zum kirchlichen Feminismus*³, trois ouvrages consacrés à la place de la femme dans l'Église. Gertrud Heinzelmänn faisait également partie de l'Alliance internationale Jeanne d'Arc; elle écrivit de nombreux articles dans son bulletin. Pour la remercier de son engagement dans la cause de l'égalité des droits et de l'amélioration concrète du statut de la femme, le Département fédéral de l'intérieur lui a remis en 1981 le prix Binet-Fendt (10000 francs), créé en 1889, pour récompenser les citoyens et citoyennes particulièrement méritants. ❧

Hippisme

Victoires féminines en saut d'obstacles

Anne Bonhôte

L'équitation est le seul sport où hommes et femmes luttent à armes égales dans les championnats. Il n'empêche que jusqu'en 1973, les amazones avaient leur propre championnat.

Les championnats d'Europe de saut d'obstacles qui se sont tenus du 26 au 29 août, ont vu un triomphe féminin. Non

seulement la Française Alexandra Ledermann sur « Rochet M. » remporte la médaille d'or et la Suisse Lesley McNaught, celle de bronze, mais on trouve 5 cavalières dans les 12 premières places!

En 1952, aux jeux olympiques d'Helsinki, les femmes furent enfin admises à participer aux compétitions hippiques : cela commença par le dressage

1 • Les rapports fondamentaux entre l'Église et l'État dans les concordats • À ma connaissance aucun de ses ouvrages n'est traduit.
2 • *Femme suisse, ton droit* •
3 • *Nous avons cessé de nous taire* •, *Les sœurs séparées, femmes après le Concile* •
• *La sainte discrimination, contribution au féminisme de l'Église* •